



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lois

Question écrite n° 67418

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann fait part à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement de sa préoccupation devant le recours croissant, par le Gouvernement, à la procédure du vote bloqué, qui porte atteinte au caractère démocratique du débat en empêchant notamment les parlementaires de voter sur les amendements. Récemment, le président de l'Assemblée nationale a d'ailleurs protesté publiquement à ce sujet ainsi que plusieurs représentants de la majorité et de l'opposition. Elle souhaiterait donc savoir combien de textes ont fait l'objet d'un vote bloqué, d'une part au Sénat, d'autre part à l'Assemblée nationale, pour les années 1991, 1995, 1999, 2004 et 2009.

Texte de la réponse

Le ministre chargé des relations avec le Parlement tient à transmettre à l'honorable parlementaire les données suivantes concernant la mise en oeuvre de l'article 44, alinéa 3 de la Constitution par le Gouvernement pour les années demandées :

ANNÉE	ASSEMBLÉE nationale	SÉNAT
1991	38	7
1995	1	1
1999	2	2
2004	1	5
2009	20	4

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67418

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Relations avec le Parlement

Ministère attributaire : Relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 2 mars 2010

Question publiée le : 22 décembre 2009, page 12198

Réponse publiée le : 9 mars 2010, page 2786